

Actes qui expireront à la fin de la présente Session.

ACTES DU CANADA.

RÈGNE ET CHAPITRE	TITRE DE L'ACTE.	DURÉE.
4 et 5 Vict.....88	Acte pour régler l'Inspection du Bœuf et du Lard.— Continué par 11 Vict. c. 3, jusqu'au.....	1er Juillet, 1848, etc.
7 Vict.....10	Acte pour abroger une Ordonnance du Bas-Canada, intitulée: "Ordonnance concernant les Banqueroutiers " et l'administration et la distribution de leurs biens et " effets," et pour établir des dispositions pour le même objet dans toute la Province du Canada.—Amendé par 9 Vict, c. 30, et les deux continués par 11 Vict. c. 3, jusqu'au.....	1er Juillet, 1848, etc.
8 Vict..... 4	Acte pour pourvoir à l'administration des Douanes et des matières qui ont rapport à la perception du Re- venu Provincial,.....	5 Avril, 1848, etc.
8 Vict..... 6	Acte pour mieux conserver la Paix, et pour prévenir les émeutes et les actes de violence qui pourraient se commettre sur la ligne des travaux publics qui sont en voie de construction, ou dans les environs.—Con- tinué par 11 Vict. c. 3, jusqu'au.....	1er Juillet, 1848, etc.
8 Vict.....27	Acte pour amender l'Ordonnance et l'Acte y mentionnés, concernant l'Enregistrement des Titres des Biens Im- meubles, dans le Bas-Canada, ou des Hypothèques dont ils sont grevés.—Continué par 11 Vict. c. 3, jus- qu'au.....	1er Juillet, 1848, etc.
8 Vict.....43	Acte pour le soulagement des Débiteurs Insolubles dans le Haut-Canada, et pour d'autres fins y mentionnées. —Continué par 11 Vict. c. 3, jusqu'au.....	1er Juillet, 1848, etc.
9 Vict..... 2	Acte pour abroger certains Actes y mentionnés et im- poser un droit sur les Distillateurs et sur les liqueurs fortes de leur fabrique, et pour pourvoir à la percep- tion de ce droit.—Continué par 11 Vict. c. 3, jusqu'au.....	1er Juillet, 1848, etc.
9 Vict.....29	Acte pour amender la loi relative à l'administration de la Justice dans le Bas-Canada.—Cet Acte amende la 7e Vict. c. 16 et la 7e Vict. c. 18, et il est continué par 11 Vict. c. 3, jusqu'au.....	1er Juillet, 1848, etc.